



Syndicat Unitaire et
Pluraliste du Personnel

CR du CCE du 6 nov

TSA, le 13/11/2014

SUPPer est adhérent à



La stratégie de TSA

Après le PDG, le 25 septembre, les directeurs des principaux domaines de TSA sont venus exposer aux élus du CCE le 28 octobre, "les orientations stratégiques de l'entreprise et ses conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, le recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires et à des stages", selon que le demande désormais le code du travail (art. 2323-7). La consultation des élus était à l'origine de la convocation de ce CCE extraordinaire.

Avant le vote SUPPer a fait la déclaration suivante :

Les orientations stratégiques à moyen long terme vont plutôt dans le bon sens. Ces orientations sont volontaristes et ambitieuses.

Cependant les conséquences de ces orientations ne sont qu'entre aperçues.

La vente d'avions de combats reste l'activité majeure de TSA et un contrat RAFALE export est toujours en attente. Mais qu'est-il prévu pour préparer l'avenir et la montée en charge lié à ce contrat attendu ? Peu de choses puisque :

- 1 : La direction a calculé un effectif cible en se basant sur le trou de charge,
- 2 : en 2015 elle prévoit peu de variation d'effectif et l'adaptation à la charge risque de se faire par une adaptation du temps de travail.

Toutes ces actions visent à optimiser le résultat financier au détriment des conditions de travail.

SUPPer pense qu'il y a une autre alternative :

- Répartir la charge entre tous les salariés, ce qui éviterait les surcharges nombreuses et perpétuelles imposées à certains.
- Utiliser ce temps de respiration pour former des jeunes, pour transmettre les compétences. Ce n'est pas en pleine charge (voire surcharge) que la transmission du savoir et les formations pourront se réaliser. Là encore prendre le temps de former des salariés à monter en compétences afin de répondre à ces nouveaux enjeux et nouvelles technologies.
- Consacrer un budget d'ENF plus important et préparer les road map de l'avenir : études sur fonds propres des techniques et des technologies qui feront la différence en faveur de nos équipements de la prochaine génération
- Analyser nos forces et faiblesses afin de fixer des axes d'amélioration et y travailler.
- Réfléchir à une organisation permettant de capter de nouveaux marchés et adresser les pays émergents : TSA est adapté à de gros programmes mais le référentiel devient lourd et couteux dans le cas de 'petites affaires'.

Le résultat de la consultation du CCE :

Avis favorables : 2 (CGC) Avis défavorables : 6 (3 SUPPer et 3 CFDT).

Création d'un service autonome de Santé au travail, au niveau du Groupe

Jusqu'à présent le médecin du travail et les infirmières d'Elancourt sont des salariés de TSA, sous l'autorité du directeur de centre. La direction nous dit qu'ils ne peuvent s'occuper que des salariés de TSA Elancourt, sauf en cas d'urgence, pour "assistance à personne en danger". Avec les détachements, les missions longue durée, les organisations croisées (salariés en poste sur un centre dont la hiérarchie

est ailleurs) ou carrément farfelues (salarié de TSA, détaché à TGS, en mission sur TSA), il est apparu plus simple de constituer un Service de Santé au Travail (SST) au niveau Groupe, qui regrouperait tous les médecins et les infirmières et qui aurait la compétence **sur tous les salariés du Groupe quelle que soit sa société d'appartenance et son lieu de travail**. Le personnel médical garderait son contrat d'origine, mais serait rattaché fonctionnellement au SST.

L'instance de contrôle social sera une commission au niveau du Groupe, composée du DRH France, du médecin Coordinateur du Groupe, de deux médecins élus par leurs pairs, de deux infirmières élues par leurs pairs (pour 2 ans) et de 10 représentants des OS représentatives au niveau du Groupe.

La santé au travail est une prérogative du CE et du CHSCT qui se trouvera déléguée au Groupe. SUPPer a sollicité l'avis d'un spécialiste du droit et fera le décompte des avantages et des inconvénients pour les salariés, ainsi que pour le personnel médical, avant de se prononcer.

Nouvel outil sur la gestion du temps de travail des Forfaits-jours.

Actuellement l'outil sur lequel les forfaits-jours sont censés valider leurs jours de travail, est très peu utilisé : les salariés refusent de valider en aveugle, ce que le système leur demande. Les validations se font par défaut ; ce qui peut poser problème en cas de litige.

Un nouvel outil sur l'Intranet (e-HP Together/ e-HR Admin) remplacera bientôt l'outil actuel. Il est relié à PGIP (la base de données des congés) ; il permet de **visualiser le détail** de chaque mois, pour savoir jour par jour si vous avez été considéré comme au travail, en congé, en RTT...**avant de valider le mois**. En cas d'anomalie, vous pouvez générer un mail expliquant l'anomalie à rectifier. Vous pouvez aussi voir la synthèse de l'année et contrôler où vous en êtes par rapport aux 210 +1 jours à travailler.

Un petit "bug" a été constaté par les élus lors de la démonstration : lorsqu'un forfait jour prend un demi-RTT le vendredi, ce demi-RTT est positionné le matin et l'après-midi est considérée comme travaillée !

Information sur la sécurisation du système d'information Thales (SECAD)

Les élus du CCE ont été informés de la mise en place du plan SECAD sur nos réseaux informatiques afin de mieux les sécuriser vis à vis des nouvelles techniques de piratage, de virus. Ce plan qui a débuté début 2014, doit couvrir à terme chacune des sociétés du Groupe : le parc est déjà couvert à TCS (95%) et TOSA (85%). **A TSA les travaux sont réalisés à 65%** et devaient être terminés d'ici la fin de l'année.

L'impact pour l'utilisateur est réduit : arrêt de service pendant la bascule de son poste (1/2 journée max), interdiction d'exécution d'application à partir de clé USB, impact sur certaines applications 16 bits (rollback possible en attendant de trouver une solution)

Air Innov (nouveau centre à Mérignac)

En réponse à une question des élus CCE, la direction a précisé que le permis de construire a été récemment modifié afin de pouvoir construire **une extension à 2600 personnes**, soit 300 personnes de plus. Mais elle assure que cela n'est pas lié avec le transfert de TAV Meudon qui doit bientôt fermer les portes de son centre de Meudon... Le croira qui voudra !

CR du CE du 12 novembre

Constitution du bureau du CE : suite aux élections, les nouveaux élus ont désigné :

Secrétaire : Nathalie YGER (SUPPer); Trésorier : Bernard-M PETIT (SUPPer) élus à l'unanimité du CE.

Secrétaire adjoint : Patrick GINIAUX (CFTC) ; Trésorier adjoint : Jean-Luc VALARD (SUPPer) .

SUPPer a proposé aux 3 autres OS une participation au bureau du CE ; seule la CFTC a répondu positivement. Les membres des commissions obligatoires du CE ont aussi été désignés.

Nota : A ce jour, ni la direction ni les OS n'ont reçu de convocation du Tribunal d'Instance suite au recours en annulation des élections que la CFE-CGC nous a annoncé avoir déposé.